



Le feuilleton entre l'homme politique Vincent Sosthène Fouda et la télévision privée Vision 4 est loin de connaître son dénouement, l'on dirait même un autre rebondissement. C'est par un post publié sur sa page Facebook ce 18 janvier 2018 que le leader politique est revenu sur le procès qui oppose le Conseil National de la Communication (CNC) à la chaîne de télévision Vision 4 qu'il qualifie en terme voilé de télévision « Quatre mille Collines ». (Ceci en référence à la tristement célèbre Radio rwandaise qui avait été l'instigateur du génocide de 1994)

Origine du « conflit » :

Il faut rappeler qu'au cours de l'édition du journal de 20h du 15 novembre 2017 sur Vision4, Sidoine Monkam (journaliste de vision 4 au moment des faits) va faire un reportage jugé « très controversé » sur l'homme politique et religieux Vincent Sosthène Fouda. L'on va découvrir en mondovision Sosthène Fouda en tenue d'Adam et Eve impliqué dans un scandale dit d'homosexualité.

« Selon des sources dignes de foi, Vincent Sosthène parle d'une scène de couple entre son épouse et les enfants de cette dernière. Une hypothèse qui semble invraisemblable car il est bien difficile de croire qu'une mère puisse laisser son époux se faire tabasser en tenue d'Adam par ses enfants bien qu'il ne soit pas leur géniteur », relatait la journaliste dans le reportage.

Un mois plus tard, précisément le 19 décembre 2017, le CNC rend public un communiqué dans lequel les journalistes de la chaîne de télévision au logo bleu sont sanctionnés relativement au reportage sur ce personnage politique.

Le gendarme des médias va suspendre Ernest Obama et Jean Jacques Ze pour une période de 2 mois chacun, Jean Pierre Amougou Belinga PGD du groupe l'Anecdote auquel appartient Vision 4 sera suspendu pour deux mois de ses fonctions de Directeur de publication du Journal l'Anecdote.

La décision contestée du CNC va finalement être attaquée au tribunal du Centre Administratif de Yaoundé par le groupe l'Anecdote.

Aujourd'hui l'homme politique Vincent Sosthène Fouda se montre optimiste quant au verdict attendu. « Je n'ai aucun doute que ce qui se jouait aujourd'hui (18 janvier 2017) au tribunal du Centre Administratif de Yaoundé entre le CNC et la chaîne des 4 milles Collines ... qui ne vise pas le droit d'informer, mais voudrait marquer le droit à la désinformation », explique-t-il.

Pour l'heure, difficile de prédire la fin ce feuilleton qui dure depuis un moment

On ne perd rien à attendre...
